

P R E A V I S No 21-2007

Renouvellement d'une camionnette
avec pont basculant et bras de grue

Renens, le 16 avril 2007/AP/md

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le renouvellement d'une camionnette avec pont basculant et bras de grue utilisé par le service Environnement et Maintenance.

Véhicule actuel

De marque Mercedes, l'actuelle camionnette a été achetée en 1989 et compte à ce jour environ 120'000 km.

Ce véhicule est principalement utilisé par les sections maintenance et manifestations pour les transports internes aussi variés que nombreux. Des matières premières tels que béton, sable, goudron pour la section maintenance et transports de cantines, tables, bancs de marché et vitabris pour la section manifestations.

Quotidiennement sur les routes de la Ville, la camionnette est actuellement équipée d'un pont basculant et d'un bras de grue. Son prix d'achat en 1989 était de Fr. 52'256.--.

Actuellement, les principaux problèmes que présente ce véhicule sont les suivants :

- Grave déféctuosité dans la direction (non-assistée)
- Corrosion générale de la cabine et du pont
- Etat général et essoufflement dus à son âge
- Coût général d'entretien devenant important
- Moteur à forte consommation (essence : 24 litres/100 km) et polluant en raison de son ancienneté (18 ans).

La dernière expertise a eu lieu en 2003 et une convocation pour fin avril 2007 a été reçue et reportée une première fois.

Le coût de la remise en état s'avère trop élevé et infondé vu son âge et son état général. Il est de ce fait proposé d'acquérir un nouveau véhicule.

Véhicule et équipement de remplacement

Les offres proposées par les différents fournisseurs s'entendent châssis-cabine. La Direction Environnement et Maintenance propose d'équiper ce véhicule d'un pont basculant, trois côtés en aluminium avec ridelles latérales, et d'une grue de chargement de 1 m à 3,5 m.

Proposition

Un cahier des charges pour l'acquisition du nouveau véhicule a été établi par la Direction Environnement et Maintenance, les points principaux étant les suivants :

- Cabine 3 places
- Moteur Turbo-Diesel 110-120 CV avec filtre à particules
- Charge utile : ~ 1'000 kg
- Poids total max. 3'500 kg
- Boîte à vitesse manuelle
- Couleur RAL 2011 orange communal
- Compatible avec pont basculant 3 côtés et grue sur châssis
- Enveloppe budgétaire maximale de Fr. 75'000.--.

Sur six offres demandées, quatre répondent aux exigences requises. Après étude des dossiers, un tableau comparatif détaillé a été établi et les véhicules ont été testés. Tenant compte de tous ces critères, le choix s'est porté sur une camionnette de marque Iveco New Daily 2006 35 S12 proposée par IVECO S.A. à Morges.

Les principaux arguments qui ont guidé ce choix sont les suivants :

- Conception générale, châssis en échelle
- Poids garanti (4 tonnes)
- Accès facilité au moteur, cabine adaptée
- Garantie, réputation, références.

Prix du véhicule et des équipements

Le prix du véhicule de base, châssis-cabine, s'élève à Fr. 40'081.--. Il sera équipé d'un pont basculant trois côtés en aluminium avec crochet d'attelage, prise électrique et tirette arrière en inox fourni par la Carrosserie Sensi S.A. à Préverenges pour Fr. 17'646.40 TTC, ainsi que d'une grue Palfinger 1300A fournie et posée par Christian Giriens, atelier mécanique à Penthaz pour Fr. 15'586.-- TTC.

Le prix total de la nouvelle camionnette complètement équipée selon offres s'élève à Fr. 73'313.40 TTC. La reprise de l'ancien véhicule de marque Mercedes est de Fr. 2'690.--.

Une montant de Fr. 75'000.-- est prévu au plan d'investissement 2007 pour ce remplacement.

Charges d'exploitation annuelles moyennes du véhicule :

Assurances	Fr.	1'440.--
Taxe du Service des automobiles	Fr.	25.--
Carburant : 6'700 km/an x 12 litres/100 km x Fr. 1.70	Fr.	1'366.--
Entretien, réparations	Fr.	1'000.--
Coût du capital (amortissement Fr. 7'500.-- et intérêts Fr. 1'500.--)	Fr.	<u>9'000.--</u>
Total	Fr.	12'831.-- =====

Le coût du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 9'000.-- pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 7'500.--, intérêts Fr. 1'500.-- (Fr. 75'000.-- divisé par deux et multiplié par un taux de 4 %).

Conclusion

L'acquisition d'une nouvelle camionnette Euro IV équipée d'un filtre à particules pour le Service Environnement et Maintenance est proposée dans le cadre d'une politique de continuité et d'amélioration des véhicules actuellement mis à disposition de collaborateurs, autant d'un point de vue sécuritaire, pratique qu'écologique. Les transports de matières premières par l'équipe maintenance pour l'entretien des routes et trottoirs ainsi que ceux du matériel de manifestation sont en constante augmentation. Des véhicules et machines performants sont un gage de réussite des prestations fournies.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 21-2007 de la Municipalité, du 16 avril 2007,

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à acquérir pour le Centre Technique Communal, Direction Environnement et Maintenance, une camionnette avec pont basculant et bras de grue.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 75'000.-- TTC.

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 3930 – Logistique et maintenance. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5060 – Mobilier, machines et véhicules, plus précisément dans le compte No 3930.5060.305 – Remplacement de la camionnette Mercedes avec bras de grue.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 avril 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz

Annexe : 1 tableau comparatif

Membres de la Municipalité concernés : M. Michel Perreten
M. Jean-François Clément